



Société d'Aviation de la Gruyère

Société anonyme

Fonds « Partager & Voler »

L'aviation en général, et les sports aéronautiques pratiqués sur l'Aérodrome de la Gruyère en particulier, fascinent et font rêver jeunes et moins jeunes.

Malheureusement, tout le monde n'a pas la chance de pouvoir goûter aux sensations de la troisième dimension, de pratiquer un sport aéronautique ou de se lancer dans un métier de l'aviation : situation financière précaire, problèmes de santé, handicap, ou tout simplement un âge inadéquat, voici quelques-unes des raisons qui contribuent au fait que certaines personnes n'ont pas encore eu la possibilité de faire leur baptême de l'air.

L'espace aérien appartient à tous, partageons-le !

C'est dans cet esprit que le Fonds « Partager & Voler » a été créé par la Société d'Aviation de la Gruyère S.A. au printemps 2001 afin que les habitants du sud fribourgeois découvrent la passion de voler qui anime les usagers de l'Aérodrome de la Gruyère.

Objectifs

- proposer des vols gratuits ou à tarif réduit à des personnes souffrant de handicaps,
- permettre à des jeunes de découvrir les sports aéronautiques,
- parrainer des jeunes souhaitant se lancer dans une carrière de pilote, mais ne disposant pas des fonds nécessaires,
- contribuer aux journées *Vol pour tous*,
- encourager la population régionale à soutenir son aérodrome.

Les actions et les aides auxquelles le Fonds « Partager & Voler » contribuera, seront réservées en priorité aux personnes domiciliées dans les districts du sud fribourgeois (Gruyère, Veveyse et Glâne).

Recherche de fonds

Les avoirs nécessaires proviennent principalement :

- des actionnaires SAG renonçant à leur dividende,
- des bénéfices de manifestations,
- des contributions de la Société d'Aviation de la Gruyère S.A., d'Aéro-Gruyère et/ou des entreprises actives sur l'aérodrome,
- des dons de pilotes, membres et usagers de l'Aérodrome de la Gruyère,
- des surplus des journées *Vol pour tous*,
- des dons de toute personne, entreprise ou autorité souhaitant contribuer au succès du Fonds « Partager & Voler ».

Gestion du fond

Le Fonds « Partager & Voler » est placé initialement sous la responsabilité du Conseil d'administration de SAG S.A., qui en délègue la gestion à son Comité de direction.

Dans une phase ultérieure, en fonction du succès de ce programme, respectivement de l'ampleur des avoirs à disposition, la gestion du fonds pourrait être confiée à une fondation indépendante spécialement créée à cet effet.

Informations pratiques

Pour vos dons et contributions : veuillez s.v.p. prendre contact avec notre secrétariat. Madame Momo vous renseignera volontiers.

Pour vos demandes d'aide : veuillez adresser vos demandes dûment motivées par écrit à l'adresse suivante :

Société d'Aviation de la Gruyère S.A.
Fonds « Partager & Voler »
Aérodrome
1664 Epagny